

Conclusions de la Dixième réunion du Groupe consultatif du SYGADE

Le Groupe consultatif du SYGADE informe le Secrétaire général de la CNUCED des conclusions suivantes formulées lors de sa dixième réunion qui s'est tenue les 26 et 27 novembre 2015 à Genève.

Le Groupe consultatif :

Plan stratégique 2011-2015

1. Note avec satisfaction les excellents résultats obtenus par le Programme dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2015 qui prendra fin en décembre 2015, lesquels ont contribué aux progrès concrets et durables réalisés par les pays bénéficiaires du SYGADE, notamment l'amélioration de l'enregistrement des données sur la dette intérieure et extérieure, l'amélioration dans le domaine de la production de rapports et le renforcement des capacités d'analyse de la dette.
2. Constate avec satisfaction que le plan stratégique a été prolongé d'une année afin que les résultats de l'Examen du modèle de gestion puissent être pris en compte dans le prochain plan stratégique et de permettre à cette réunion du Groupe consultatif d'examiner le nouveau plan stratégique avant sa mise en œuvre.
3. Se félicite de ce que le Programme continue d'être très pertinent pour les pays en développement, les donateurs bilatéraux et les autres organisations ; qu'il y ait un très haut niveau de satisfaction parmi les utilisateurs quant aux produits et services offerts ; et que les utilisateurs estiment que le SYGADE fournit une solution efficace en termes de coût à leurs besoins.

Plan stratégique 2016-2019

4. Approuve le nouveau plan stratégique proposé par le Programme.
5. Se déclare satisfait de ce que le nouveau plan soit un programme tourné vers l'avenir où le SYGADE fournira une assistance technique de grande qualité et tout à fait adéquate qui répondra aux besoins essentiels des pays en développement et des pays en transition.
6. Considère que ce nouveau plan est un outil appréciable qui permettra à la communauté internationale de satisfaire à ses engagements de promouvoir une gestion de la dette efficace, tels que définis dans les Objectifs de développement durable et le Programme d'action d'Addis-Abeba.¹

¹ « Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », résolution adoptée le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies, A/RES/70/1, disponible sur <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>.

Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba), résolution adoptée le 27 juillet 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies, A/RES/69/313, disponible sur <http://www.un.org/esa/ffd/ffd3/documents.html>

7. Approuve l'orientation et les priorités stratégiques du Programme pour cette période, en particulier le choix du développement continu du logiciel SYGADE, y compris les plans d'une nouvelle version majeure (le SYGADE 7), et le développement d'un nouveau cadre de renforcement des capacités, plus exhaustif.
8. Demande au Programme SYGADE de prendre en compte les besoins suivants en ce qui concerne le développement du SYGADE 7, en complément de ceux déjà prévus dans le projet de plan stratégique, à savoir : le formulaire 4 du Système de notification de la dette extérieure (SND), l'amélioration des outils de validation, la production intuitive et personnalisée de rapports, la production de rapports dans les monnaies de dénomination des prêts, l'intégration de l'application *Trac* et un alerteur pour signaler des échéances du service de la dette.
9. Demande au Programme de prendre en compte les priorités suivantes dans le développement du SYGADE 7 : la dette publique totale, les passifs conditionnels, la comptabilisation sur la base des droits constatés (*accrual accounting*), le front-office, la production de rapports et la gestion du risque opérationnel.
10. Constate que le développement du nouveau cadre de renforcement des capacités offrira aux pays une série d'options pour satisfaire leurs besoins en matière de renforcement des capacités et permettra d'améliorer l'efficacité et l'efficience des réponses que le Programme apporte aux problèmes des bureaux de gestion de la dette, tels qu'un taux élevé de rotation du personnel.
11. Demande au Programme de prendre en compte les besoins suivants dans le cadre du renforcement des capacités, en complément de ceux déjà prévus dans le projet de plan stratégique, à savoir : la comptabilisation sur la base des droits constatés (*accrual accounting*), la phase de négociation incluant les conditions financières des instruments de la dette, SQL, l'outil de requêtes et Java, ainsi que la définition d'un programme d'études englobant toutes les formations requises pour un gestionnaire de la dette compétent.
12. Souligne l'importance d'établir des plateformes collaboratives pour le partage des connaissances, telles qu'un forum de discussion destiné aux utilisateurs SYGADE, de même que la nécessité de continuer à utiliser des formats d'apprentissage traditionnels pour prendre en compte les problèmes éventuels de connectivité.
13. Se déclare satisfait du projet de mettre en place une certification des utilisateurs SYGADE compte tenu de ses nombreux avantages, tels que la standardisation des connaissances de base, l'identification facilitée de formateurs potentiels, la réduction de la rotation du personnel, le renforcement des capacités du personnel, la rétention de la mémoire institutionnelle, la reconnaissance professionnelle, l'encouragement de la coopération Sud-Sud et l'accroissement de l'autonomie des bureaux de gestion de la dette.
14. Constate également que l'élargissement de la portée et de la couverture des instruments de dette dans les produits et services offerts par le Programme tiendra compte de la vaste gamme d'instruments de la dette que les bureaux de gestion de la dette ont à traiter de manière croissante, et que l'amélioration de la production de rapports sur la dette et la disponibilité de l'information contribuera à améliorer la transparence et à assurer que les données de la dette soient facilement accessibles aux fins d'analyse et d'élaboration de politiques en matière de dette.

15. Apprécie que le nouveau plan réponde aux demandes et recommandations du Groupe consultatif lors de ses précédentes réunions ainsi qu'aux recommandations découlant d'évaluations et d'examens externes du Programme, et qu'il réponde à l'évolution des besoins des bureaux de la dette.
16. Reconnaît le fait que l'arrêt du soutien par des fournisseurs tiers de la plateforme technologique du SYGADE 5.3 soulève des difficultés quant à son soutien continu par le Programme SYGADE au-delà de décembre 2016, et apprécie la volonté du Programme de continuer à soutenir autant que possible cette plateforme, aussi longtemps que la technologie le permette.
17. Réitère sa précédente recommandation tendant à ce que les pays qui utilisent encore le SYGADE 5.3 ou une version antérieure adoptent le SYGADE 6 le plus rapidement possible et exhorte le Programme à fournir tout l'appui qu'il est en mesure d'apporter aux utilisateurs de cette version pour qu'ils migrent vers le SYGADE 6.
18. Prend acte que la mise en œuvre complète du plan dépend de la disponibilité de ressources suffisantes.
19. Souligne l'importance de maintenir des synergies entre les activités d'assistance technique du Programme SYGADE et les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED dans le domaine de la gestion de la dette.
20. Demande au Programme SYGADE de réexaminer son plan stratégique de manière régulière afin de s'assurer qu'il reste adapté à l'évolution des besoins.

SYGADE 6

21. Apprécie que le SYGADE 6 continuera à être pleinement opérationnel et soutenu par le Programme SYGADE pour les nombreuses années à venir, et que cela ne sera pas affecté par la recherche et le développement sur le SYGADE 7 qui commencera en 2017 et se terminera au plus tôt en 2019.

Interfaces avec d'autres systèmes

22. Recommande que le Programme SYGADE continue d'aider les pays à développer des interfaces entre le SYGADE et d'autres systèmes, y compris au moyen d'ateliers de travail techniques.
23. Demande que le Programme SYGADE continue à fournir un soutien aux pays demandant l'établissement de liens entre le SYGADE et des systèmes de gestion de l'aide, en fonction de la demande.

Suivi et évaluation

24. Demande que le Programme mette pleinement en œuvre son cadre amélioré de suivi, d'évaluation et de communication de l'information tel que défini dans le plan stratégique.
25. Apprécie le fait que la satisfaction du client fera l'objet d'un suivi dans le temps et que les résultats seront intégrés dans des rapports périodiques.
26. Invite le Programme à rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan lors de la prochaine réunion du Groupe consultatif en 2017.

Communication et site Web

27. Exprime sa satisfaction quant à l'amélioration de la communication offerte par le nouveau portail du site Web ainsi qu'aux possibilités qu'il offre d'améliorer la rapidité et l'accessibilité de l'information.
28. Demande au Programme de fournir, dans la mesure du possible, le logiciel, les modules de renforcement des capacités, les documents, les communications ainsi que le site Web dans les langues de travail des pays utilisateurs. Le Groupe consultatif note que cet aspect est particulièrement important pour les pays francophones et demande au Programme d'explorer la possibilité d'obtenir une aide pour la traduction de la part d'organisations comme la Francophonie. Il note également qu'une demande a été faite pour la mise à disposition de la version 7 du SYGADE en arabe.

Assistance et qualité des services

29. Exprime son appréciation pour l'assistance continue apportée aux bureaux de gestion de la dette et encourage le Programme à continuer à accorder la priorité à des produits et services de haute qualité en réponse à l'évolution des demandes des utilisateurs.
30. Apprécie à sa juste valeur les services fournis par le Service d'assistance du SYGADE (*DMFAS Helpdesk*) ; souligne l'importance d'un appui continu de haute qualité et en temps opportun ; et invite le Programme à prendre en compte, dans la mesure du possible, les décalages en termes d'heure et de jours travaillés.
31. Encourage le Programme à continuer de favoriser la viabilité de la dette et l'élaboration de stratégies relatives à la dette dans les domaines où il possède un avantage comparatif.
32. Recommande que le Programme continue de soutenir les gouvernements sous-nationaux et qu'il tire parti, autant que possible, de l'expertise du personnel local.
33. Propose que le Programme considère l'utilisation de systèmes de visio-conférences pour des formations au niveau régional.

Coopération et partenariat

34. Souligne l'importance pour le Programme de poursuivre la coopération avec d'autres fournisseurs d'assistance technique, y compris le Mécanisme de gestion de la dette (*Debt Management Facility*), en phase avec ses avantages comparatifs et ses complémentarités, tels que définis dans le plan.
35. Apprécie les efforts entrepris par le Programme pour renforcer la coopération avec le Secrétariat du Commonwealth et l'encourage à poursuivre les discussions en vue d'une coopération aussi large que possible.

Modèle de gestion et financement

36. Apprécie le travail et la grande qualité du rapport intitulé *Business Model Review* (Examen du modèle de gestion) qui dénote une excellente compréhension du Programme, de l'environnement dans lequel se déroulent ses activités et de son modèle de gestion actuel, ainsi que le fait qu'il identifie clairement les défis et les possibilités et qu'il formule des recommandations utiles visant à améliorer la viabilité financière future.
37. Prend note que le consultant indépendant considère que le SYGADE est un programme hautement performant et pertinent qui est très apprécié par toutes les parties prenantes.
38. Apprécie l'examen attentif des recommandations contenues dans l'Examen du modèle de gestion de la part du Programme et le fait que ce dernier ait formulé des réponses appropriées dans le cadre de son nouveau plan stratégique.
39. Approuve la recommandation de l'Examen du modèle de gestion selon laquelle le Programme devrait remplacer, dans la mesure du possible, des revenus provenant du financement de base des donateurs par un financement généré par les services fournis, en prenant en compte la capacité contributive des pays.
40. Approuve également la recommandation de l'Examen du modèle de gestion selon laquelle le Programme devrait optimiser les possibilités de réduction des coûts et augmenter la participation aux coûts et le recouvrement des coûts, en prenant en compte la capacité contributive des pays, ainsi que la recommandation que la communauté des donateurs devrait continuer à fournir un financement prévisible et à long terme pour les activités de base.
41. Exprime sa satisfaction devant la mise en œuvre concrète des mécanismes de réforme du financement prévus dans le plan stratégique actuel, et tels que recommandés par la réunion du Groupe consultatif de 2009, notamment les mécanismes de participation aux coûts, le recouvrement des coûts et le financement des donateurs, et recommande d'établir une distinction claire entre frais de maintenance et contributions de développement appliquées aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire ou élevé.
42. Approuve le plan du Programme de fixer un prix selon un système de graduation pour les pays à revenu élevé basé sur le coût total des services ; de réviser le modèle d'établissement des prix pour les services fournis dans le cadre des projets mis en œuvre tel que préconisé dans les réformes recommandées du financement ; et d'examiner le

niveau des frais de maintenance et des contributions de développement au moment de la sortie du SYGADE 7.

43. Exprime sa satisfaction devant la participation des pays bénéficiaires au financement du Programme au moyen des accords relatifs à la participation aux coûts et le recouvrement des coûts.
44. Exprime sa satisfaction devant le soutien financier apporté au Programme SYGADE par la communauté des donateurs, encourage des donateurs actuels à renouveler leur soutien et encourage la participation de nouveaux donateurs.
45. Recommande que le Programme élabore en priorité la Stratégie de promotion telle que prévue dans le nouveau plan stratégique.
46. Approuve la recommandation de l'Examen du modèle de gestion selon laquelle la CNUCED devrait renforcer son soutien au Programme SYGADE et demande au Secrétaire général de la CNUCED de considérer l'augmentation des ressources provenant du budget régulier afin d'appuyer les activités du Programme SYGADE, et ce afin d'améliorer l'équilibre entre les différents contributeurs au financement du Programme.
47. Encourage le Programme à rechercher le financement nécessaire à l'établissement de centres régionaux, en accordant la priorité en premier lieu à deux centres régionaux en Afrique, comme recommandé précédemment par le Groupe consultatif, et recommande que ces centres fournissent un support tant fonctionnel que technique.
48. Recommande que le Programme offre différents types de contrats de maintenance proposant une gamme de services comprenant des options allant des plus basiques aux plus exhaustives.
49. Souligne qu'il est important pour le Programme d'obtenir le financement nécessaire qui lui permette de continuer à répondre efficacement aux nombreuses demandes en constante évolution des pays en développement et des pays en transition, en vue d'obtenir une assistance pour la mise en place d'une capacité durable dans le domaine de la gestion efficace de leur dette publique.
50. Se déclare satisfait de l'intention des donateurs actuels de collaborer avec le Programme SYGADE afin de promouvoir une approche coordonnée de la part de la communauté internationale pour financer les activités "en aval", telles que celles entreprises par le Programme, et met en lumière l'extrême importance que revêtent ces activités dans la réalisation des Objectifs de développement durable.
51. Suggère que la CNUCED alerte les gouvernements bénéficiaires des services du SYGADE de la nécessité d'inclure des allocations budgétaires dans les budgets gouvernementaux pour soutenir les activités avec le SYGADE, et ce dans le cadre des interactions habituelles entre la CNUCED et les gouvernements.